

## FEEBAT DynaMOE COPRO PARCOURS SIMPLIFIÉ : Une maîtrise d'œuvre dynamique au service de la rénovation énergétique en copropriétés

### PRÉREQUIS

- > Connaître le fonctionnement d'une copropriété sur le plan administratif et juridique
- > Connaître le vocabulaire de la rénovation énergétique et de l'évaluation énergétique
- > Connaître les bases de la thermique des bâtiments
- > Connaître les bases des systèmes énergétiques en résidentiel
- > Avoir suivi et validé la formation DYNAMOÉ 1

**NB : La validation de la formation est conditionnée à :**

- L'achèvement de toutes les séquences digitales (e-learning)
- La validation des QCM d'évaluation du distanciel
- La participation active à l'ensemble des classes virtuelles
- La présence physique et la participation active à l'ensemble des présentiels

Toute absence à une classe virtuelle ou à une partie de présentiel invalidera la formation.

### OBJECTIFS

- > Élaborer des stratégies de rénovation énergétique performante basées sur les volets techniques, financiers et humains
- > Se positionner, parmi l'audit énergétique et les autres dispositifs, dans le contexte de la rénovation énergétique en copropriété
- > Promouvoir, auprès des copropriétaires, la rénovation énergétique performante en s'appuyant sur l'audit énergétique
- > Obtenir la reconnaissance d'auditeur énergétique en copropriétés, pour les architectes et sociétés d'architectures, conformément à l'Annexe III du décret n° 2018-416 du 30 mai 2018

### PROGRAMME

#### ETAPE 1 en distanciel « DECOUVRIR L'ECOSYSTEME DE LA COPROPRRIETE »

Durée : 5h30

- > Démarrage du parcours : 1er webinar de présentation (1h)
- > **E-Learning 1 (2h) Temps donné à titre indicatif, chaque apprenant peut suivre à son rythme les séquences pédagogiques en distanciel asynchrone**
  - > **4 séquences digitales**
    - > S1- Connaître l'évolution des principes constructifs dans le temps
    - > S2- Connaître les objectifs énergétiques et environnementaux
    - > S3- Positionner l'audit énergétique parmi les autres dispositifs
    - > S4- Identifier les logiques d'acteurs
  - > **QCM 1**
- > **Classe virtuelle 1 (2h30) Découvrir l'écosystème de la copropriété**
  - > **Objectifs pédagogiques liés :**
  - > Connaître l'évolution des principes constructifs dans le temps
  - > Identifier les obligations réglementaires liées à la maîtrise des consommations énergétiques
  - > Identifier les impacts de la loi Climat et Résilience sur la gestion des copropriétés
  - > Identifier les acteurs de la copropriété, leurs missions, leurs attentes et leurs contraintes

### Blended Learning

#### PUBLIC CONCERNÉ

- > Architectes affiliés au FIF PL ou architectes associés d'une société d'architecture non affiliée au FIF PL ayant déjà suivi la formation FEEBAT DYNAMOÉ 1

#### DURÉE

- > 34 heures de formation (équivalent à 5 jours) dont 14h en présentiel et 12,5h de distanciels synchrones et 7,5h de distanciels asynchrones réparties sur minimum 5 semaines

#### COÛT

- > En inter-entreprises : 1 300 € HT par personne soit 1 560 € TTC (20% TVA)
- > En intra-entreprise : nous consulter

#### EFFECTIF

- > Minimum : 9 personnes
- > Maximum : 12 personnes

#### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- > Blended learning : alternance de e-learning et de formations en présentiel et en classe virtuelle : pédagogie active et expositive (études de cas, exercices, quiz, échanges, jeux de rôle et mises en situation)

LES



- > **Obtenir la reconnaissance d'auditeur énergétique en copropriétés, pour les architectes et sociétés d'architectures, conformément à l'Annexe III du décret n° 2018-416 du 30 mai 2018**

## PROGRAMME (suite)

### Programme et modalités :

- > Etude de cas 1 : Situer le contexte de la copropriété
- > Etude de cas 2 : Identifier les acteurs de la copropriété
- > Exercices en sous-groupe

### ETAPE 2 en blended learning « LA METHODOLOGIE DE L'AUDIT ENERGETIQUE »

Durée : 19h10 (14h30 en distanciel et 4h40 en présentiel)

- > **E-learning 2 (1h) Temps donné à titre indicatif, chaque apprenant peut suivre à son rythme les séquences pédagogiques en distanciel asynchrone**

- > **2 séquences digitales :**
  - > S8- Préserver la QAI en copropriété
  - > S10- Préserver le confort acoustique en copropriété
  - > **QCM 2**

- > **Classe virtuelle 2 : L'analyse des besoins (3h)**

- > **Objectifs pédagogiques liés :**
- > Identifier et reformuler les objectifs du projet
- > Préparer, mener et exploiter l'enquête auprès des occupants

### Programme et modalités :

- > Etude de cas 1 : Qualifier la demande avec l'arbre de décisions
- > Etude de cas 2 : Adapter l'enquête occupants au projet
- > Exercices en sous-groupe

- > **E-learning 3 (1h30) Temps donné à titre indicatif, chaque apprenant peut suivre à son rythme les séquences pédagogiques en distanciel asynchrone**

- > **3 séquences digitales :**
  - > S11- Planifier et mener une visite sur site
  - > S12- Répertorier les caractéristiques et les pathologies de l'existant
  - > S16- Sécurité incendie de l'isolation thermique
  - > **QCM 3**

- > **Classe virtuelle 3 : L'analyse du bâtiment existant (3h)**

- > **Objectifs pédagogiques liés :**
- > Rechercher les informations préalables à la visite et adapter la visite au type de copropriété
- > Identifier sur site les pathologies évidentes avant de proposer un programme de travaux énergétique
- > Identifier sur site les atouts et contraintes du bâtiment
- > Savoir évaluer sur site la qualité des équipements techniques en place dans la copropriété

### Programme et modalités :

- > Etude de cas 1 : Rechercher les informations préalables à la visite
- > Etude de cas 2 : Repérer les pathologies, les atouts et les contraintes du bâtiment en Immersive Learning
- > Exercices en sous-groupe

## Blended Learning

### PUBLIC CONCERNÉ

- > Architectes affiliés au FIF PL ou architectes associés d'une société d'architecture non affiliée au FIF PL ayant déjà suivi la formation FEEBAT DYNAMOE 1

### DURÉE

- > 34 heures de formation (équivalent à 5 jours) dont 14h en présentiel et 12,5h de distanciel synchrones et 7,5h de distanciel asynchrones réparties sur minimum 5 semaines

### COÛT

- > En inter-entreprises : 1 300 € HT par personne soit 1 560 € TTC (20% TVA)
- > En intra-entreprise : nous consulter

### EFFECTIF

- > Minimum : 9 personnes
- > Maximum : 12 personnes

### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- > Blended learning : alternance de e-learning et de formations en présentiel et en classe virtuelle : pédagogie active et expositive (études de cas, exercices, quiz, échanges, jeux de rôle et mises en situation)

LES



- > Obtenir la reconnaissance d'auditeur énergétique en copropriétés, pour les architectes et sociétés d'architectures, conformément à l'Annexe III du décret n° 2018-416 du 30 mai 2018

## PROGRAMME (suite)

- > **E-learning 4 (2h) Temps donné à titre indicatif, chaque apprenant peut suivre à son rythme les séquences pédagogiques en distanciel asynchrone**

- > **4 séquences digitales :**
- > S17- Elaborer, adapter et visualiser des choix de travaux
- > S19- Connaître les systèmes énergétiques « collectifs »
- > S20- Vocabulaire et réglementation de la chaufferie collective
- > S22- Garantir l'équilibre du réseau
- > **QCM 4**

- > **Classe virtuelle 4 : Les scénarios de travaux (3h)**

- > **Objectifs pédagogiques liés :**

- > Repérer les éléments clés et l'état de fonctionnement d'une chaufferie
- > Savoir lire une synthèse d'audit énergétique
- > Analyser la cohérence de la modélisation de l'état initial du bâtiment avec la situation réelle
- > Proposer des solutions adaptées aux attentes et aux besoins du Bâtiment

### Programme et modalités :

- > Etude de cas 1 : Analyser la cohérence de l'état initial
- > Etude de cas 2 : Optimiser les simulations énergétiques
- > Exercices individuels
- > Exercices en sous-groupe

- > **E-learning 5 (1h) Temps donné à titre indicatif, chaque apprenant peut suivre à son rythme les séquences pédagogiques en distanciel asynchrone**

- > **2 séquences digitales :**
- > S24- Programmer des travaux de rénovation en site occupé
- > S25- Connaître les aides financières mobilisables
- > **QCM 5**

- > **Présentiel partie 1 : La faisabilité technique et économique (4h40)**

- > **Objectifs pédagogiques liés :**

- > Choisir un outil de calcul selon la taille de copropriété à étudier
- > Réduire l'impact environnemental du projet de rénovation
- > Identifier les dispositifs incitatifs et leurs impacts sur le financement des projets
- > Estimer la faisabilité économique du projet de rénovation

### Programme et modalités :

- > Benchmarking sur les outils de calcul
- > Etude de cas 1 : Réduire l'impact environnemental du projet
- > Etude de cas 2 : Identifier les dispositifs incitatifs et estimer la faisabilité économique du projet
- > Exercices en sous-groupe

### ETAPE 3 en présentiel « LES FACTEURS CLES DE SUCCES »

- > **Présentiel partie 2 « Convaincre et accompagner les copropriétaires » (7h20)**

- > **Objectifs pédagogiques liés :**

- > Construire et présenter les arguments pour la réalisation d'un audit énergétique auprès de la copropriété
- > Mobiliser les copropriétaires
- > Convaincre d'engager des travaux et préparer la suite de l'audit

### Programme et modalités :

- > Jeux de rôles pour convaincre la copropriété de faire réaliser un audit énergétique
- > Jeu de réflexion sur la mobilisation des acteurs de la copropriété
- > Atelier collaboratif pour créer le plan de communication
- > Jeux de rôles pour restituer l'audit énergétique
- > Synthèse sur la frise de la rénovation énergétique

## Blended Learning

### PUBLIC CONCERNÉ

- > Architectes affiliés au FIF PL ou architectes associés d'une société d'architecture non affiliée au FIF PL ayant déjà suivi la formation FEEBAT DYNAMOE 1

### DURÉE

- > 34 heures de formation (équivalent à 5 jours) dont 14h en présentiel et 12,5h de distancielles synchrones et 7,5h de distancielles asynchrones réparties sur minimum 5 semaines

### COÛT

- > En inter-entreprises : 1 300 € HT par personne soit 1 560 € TTC (20% TVA)
- > En intra-entreprise : nous consulter

### EFFECTIF

- > Minimum : 9 personnes
- > Maximum : 12 personnes

### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- > Blended learning : alternance de e-learning et de formations en présentiel et en classe virtuelle : pédagogie active et expositive (études de cas, exercices, quiz, échanges, jeux de rôle et mises en situation)

### LES

- > **Obtenir la reconnaissance d'auditeur énergétique en copropriétés, pour les architectes et sociétés d'architectures, conformément à l'Annexe III du décret n° 2018-416 du 30 mai 2018**

## PROGRAMME (suite)

### ETAPE 4 en présentiel « MES CHOIX »

- > **Présentiel partie 3 « Définir le périmètre de son offre de conseil » (2h)**
    - > **Objectifs pédagogiques liés :**
  - > Situer son offre et sa posture dans la mission d'audit énergétique
- Programme et modalités :**
- > La FRISE de la rénovation énergétique pour définir le périmètre de son offre de conseil
  - > Conclusion de la formation
  - > Auto-évaluation sur la frise de la rénovation énergétique en sous-groupe

## ÉVALUATION ET VALIDATION

- > 5 QCM pendant le parcours : score attendu : 80% de bonnes réponses pour chaque QCM
- > L'attestation de formation permet d'obtenir la reconnaissance d'auditeur énergétique en copropriétés, pour les architectes et sociétés d'architectures, conformément à l'Annexe III du décret n° 2018-416 du 30 mai 2018. Les conditions sont les suivantes : être inscrit au CNOA + transmettre l'attestation de formation via le module France Renov de mon espace architectes.org

## Blended Learning

### PUBLIC CONCERNÉ

- > Architectes affiliés au FIF PL ou architectes associés d'une société d'architecture non affiliée au FIF PL ayant déjà suivi la formation FEEBAT DYNAMOE 1

### DURÉE

- > 34 heures de formation (équivalent à 5 jours) dont 14h en présentiel et 12,5h de distanciels synchrones et 7,5h de distanciels asynchrones réparties sur minimum 5 semaines

### COÛT

- > En inter-entreprises : 1 300 € HT par personne soit 1 560 € TTC (20% TVA)
- > En intra-entreprise : nous consulter

### EFFECTIF

- > Minimum : 9 personnes
- > Maximum : 12 personnes

### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- > Blended learning : alternance de e-learning et de formations en présentiel et en classe virtuelle : pédagogie active et expositive (études de cas, exercices, quiz, échanges, jeux de rôle et mises en situation)

## LES

- > **Obtenir la reconnaissance d'auditeur énergétique en copropriétés, pour les architectes et sociétés d'architectures, conformément à l'Annexe III du décret n° 2018-416 du 30 mai 2018**